



Monsieur Stéphane Richard
Orange SA

Paris, le 24 décembre 2019

Monsieur le Président,

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné le vendredi 20 décembre 2019 France Telecom devenu Orange ainsi que sept de ses dirigeants de l'époque jugés pour harcèlement moral systémique au sein de notre entreprise.

Vous avez, à travers votre fonction, reconnu les erreurs de l'entreprise et vous affichez votre volonté de réparation ainsi que d'écoute du personnel actuel d'Orange à des fins de prévention. Or, parmi les sept personnes condamnées se trouvent Nathalie Boulanger et Brigitte Dumont.

Ces deux cadres dirigeantes continuent à ce jour à exercer leur activité professionnelle au sein du groupe Orange que vous présidez.

Leur responsabilité dans le management mortifère de France Telecom lors de la crise sociale qui vient d'être jugée a été établie et condamnée par la justice de notre pays, ceci impose de suspendre immédiatement leurs activités directoriales ainsi que toute relation contractuelle ou commerciale avec l'ensemble des sept personnes physiques condamnées.

En complément et au regard de la gravité des actes commis et de leur lourde condamnation pénale, la fédération SUD PTT sollicite respectueusement de votre part la mise en œuvre d'une procédure rapide et forte d'éloignement vis-à-vis de Mesdames Boulanger et Dumont intégrant la sanction disciplinaire la plus élevée.

Cette disposition concrétisera votre volonté à tourner la page de la tragédie d'entreprise vécue il y a dix ans par une grande majorité des salariés d'Orange aujourd'hui toujours présents dans l'entreprise

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération SUDPTT

Loïc Cariou
DSC